

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



- LC Photosun -

*Mr HARMANT Vianney
24 rue des Longueraines
18100 – VIERZON (France)*

SIRET N°: 815 106 042 00014

code APE : 7420Z

INTRODUCTION

LC Photosun propose des prestations photographiques destinées aux particuliers et aux professionnels, telles que présentées sur le site internet : <https://www.lc-photosun.com/>

Les conditions générales de vente ci-après créent un accord légal et s'appliquent à toutes les commandes de prestations et de produits conclues entre le client et LC Photosun (le photographe).

Toute réservation de séance, de prestation ou commande de produits entraîne l'entièvre adhésion aux présentes Conditions Générales de Vente, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le photographe et le client.

SOMMAIRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE.....	1
ARTICLE 1 - CONDITIONS DE RÈGLEMENT.....	4
ARTICLE 1.1 - TARIFS:.....	4
ARTICLE 1.2 - MODES DE PAIEMENT.....	4
ARTICLE 1.3 - DÉLAI DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD.....	4
ARTICLE 1.4 - SOLDE ET REFUS DE PAIEMENT.....	5
ARTICLE 2 - LA PRESTATION.....	6
ARTICLE 2.1 - REPORT OU ANNULATION :.....	6
ARTICLE 2.2 – SÉCURITÉ ET PHOTOGRAPHIES RÉALISÉES PAR LES INVITÉS.....	6
ARTICLE 2.3 - OBLIGATION DES PARTIES.....	6
ARTICLE 2.4 – CONDITIONS DE PRISE DE VUE (météo, contraintes, retards).....	7
ARTICLE 3 - INCIDENTS TECHNIQUES.....	7
ARTICLE 4 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	7
ARTICLE 4.1 - DROIT À L'IMAGE.....	8
ARTICLE 5 – LIVRAISON.....	8
CARTES CADEAUX.....	8
ARTICLE 6 - ARCHIVAGE DES FICHIERS.....	8
ARTICLE 7 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES.....	9
ARTICLE 8 - INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉROULEMENT DE LA PRESTATION.....	9

ARTICLE 1 - CONDITIONS DE RÈGLEMENT

ARTICLE 1.1 - TARIFS:

Les prix de vente exprimés en euros sont ceux applicables au moment de la réservation d'une prestation ou de la commande de produits complémentaires. Ces prix s'entendent HT (*TVA non applicable – Article 293 B du CGI*).

- Pour toute réservation de prestation, des arrhes de 30% du montant total convenu sont payées à la signature du contrat.
- Pour toute commande de travaux photographiques (tirages papiers, livres photos, ...) ainsi que de cartes cadeaux, le montant total est réglé lors de la commande.

ARTICLE 1.2 - MODES DE PAIEMENT

Les paiements peuvent être réalisés en espèces, par chèque, carte bancaire ou en ligne.

ARTICLE 1.3 - DÉLAI DE PAIEMENT ET PÉNALITÉS DE RETARD

Sauf mention contraire établie contractuellement avec le client, le montant des prestations réalisées par le photographe est à régler au plus tard le jour de l'exécution de la prestation.

Aucune photographie, galerie en ligne, fichier numérique en haute définition, tirage papier, album photo, clé USB ou tout autre support ne sera livré au client tant que le montant total de la prestation n'aura pas été réglé intégralement.

Le photographe n'entamera le traitement, la retouche, la mise à disposition des images qu'à compter de la réception du paiement complet du solde.

En cas de défaut de paiement, aucune image, même en basse définition ou filigranée, ne sera transmise.

La livraison définitive des photographies implique donc que le client soit totalement à jour de ses paiements.

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal (ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (Code de Commerce – Article L441-6/Décret n° 2012 – 115 du 2 octobre 2012).

Cas particulier : pour les travaux photographiques et cartes cadeaux, le montant est à régler à la commande.

ARTICLE 1.4 - SOLDE ET REFUS DE PAIEMENT

Le Client reconnaît que le solde de la prestation est dû dès lors que la séance photographique ou le reportage a été réalisé et que la galerie a été livrée, indépendamment du fait qu'il choisisse ou non les photos destinées à constituer le livre ainsi que les tirages inclus dans la formule.

Le refus de sélectionner les photos, ou toute appréciation subjective de la qualité esthétique des images, ne peut en aucun cas justifier l'absence de règlement du solde.

L'ensemble de la prestation étant de nature artistique, aucune contestation ne sera recevable concernant le rendu, le style, les choix techniques ou l'appréciation personnelle des images après livraison de la galerie.

La livraison de la galerie en ligne vaut validation de la prestation.

En l'absence de remarque objective (erreur technique vérifiable) dans un délai de 7 jours, la prestation est considérée comme pleinement conforme et définitivement acceptée.

Passé ce délai, aucun motif ne pourra être retenu pour contester le paiement du solde.

Le client reconnaît avoir consulté le portfolio de LC Photosun et accepte pleinement son style artistique, son traitement des couleurs, ses choix de cadrage et sa démarche créative.

La prestation étant de nature artistique, le style du photographe ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.

ARTICLE 2 - LA PRESTATION

ARTICLE 2.1 - REPORT OU ANNULATION :

En cas d'annulation de la réservation par le client, les arrhes versées lors de la signature du présent contrat ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

En cas de force majeure, si le photographe se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation convenue, il en informe le client qui pourra demander le remboursement immédiat des arrhes versées au titre de la réservation.

En cas de désistement du photographe hors les cas de force majeure, il sera redevable du remboursement des arrhes ainsi que d'une indemnité équivalente à celles-ci.

ARTICLE 2.2 – SÉCURITÉ ET PHOTOGRAPHIES RÉALISÉES PAR LES INVITÉS

Pour le bon déroulement de la prestation, il est demandé aux invités et/ou personnes présentes de ne pas réaliser de photographies et/ou vidéos durant celle-ci.

ARTICLE 2.3 - OBLIGATION DES PARTIES

En cas de célébration religieuse, quelle que soit la nature du culte, le client s'engage à obtenir l'accord préalable de la personne chargée du service liturgique sur le principe de l'autorisation de photographier. En cas de refus de ce dernier, le photographe ne pourra pas être tenu responsable de l'inexécution de sa mission pendant cette partie de la cérémonie.

De son côté, le photographe s'engage à exécuter sa mission sans troubler le déroulement de la cérémonie et sans gêner la famille et les invités.

ARTICLE 2.4 – CONDITIONS DE PRISE DE VUE (météo, contraintes, retards)

Le photographe ne pourra être tenu responsable si des photographies ne peuvent être réalisées en raison de conditions indépendantes de sa volonté : météo défavorable, retards du client ou des invités, restrictions imposées par la mairie, l'église ou les lieux de réception, changement de planning, incidents techniques ou de sécurité.
Aucune compensation ne pourra être exigée à ce titre.

ARTICLE 3 - INCIDENTS TECHNIQUES

En cas d'incident technique avec le matériel photographique ou d'un accident quelconque pendant la prestation et empêchant le photographe de réaliser le travail demandé, l'intégralité du montant versé sera remboursée, sans pour autant donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit. Le client pourra également accepter le report de la séance à une date ultérieure, dans ce cas le montant versé ne sera pas remboursé.

Malgré toute l'attention portée aux fichiers numériques, il peut arriver de manière exceptionnelle qu'à la suite d'une séance, par manipulation accidentelle, destruction involontaire, carte mémoire défaillante ou panne informatique, que les sources des photographies soient inexploitables. Dans ce cas, le photographe vous offre la possibilité de refaire la séance. En cas de refus, le client ne pourra prétendre qu'au remboursement des sommes qu'il a versées, et ce sans aucun versement de dommages et intérêts.

ARTICLE 4 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La livraison éventuelle des photographies sur support numérique n'implique pas transmission des droits de propriété intellectuelle sur les photographies livrées (Art. L111-3 du Code de la Propriété Intellectuelle). Les photographies livrées ne le sont qu'à usage de diffusion au sein du cercle familial entendu au sens large (famille et invités).

Aucune publication ne pourra intervenir sur support papier (magazine, presse, ...) ou virtuel (site

internet à usage commercial, cession de droits à des tiers) sans l'accord du Photographe préalablement consulté. Toute violation de cette disposition sera constitutive de contrefaçon au sens de l'article L335-2 du Code de la Propriété Intellectuelle.

ARTICLE 4.1 - DROIT À L'IMAGE

Le consent par la signature du contrat à ce que certaines photographies soient utilisées sur les supports de communication du photographe (site Internet, plaquette, book lors de salons professionnels,...), étant entendu qu'il ne sera pas fait usage des photographies à des fins susceptibles de nuire aux personnes représentées.

Aucune utilisation ne sera faite par le photographe en dehors de ses propres besoins de communication.

Aucun droit ne sera cédé à des tiers sans l'autorisation des personnes qui y figurent.

ARTICLE 5 – LIVRAISON

La galerie est mise en ligne dans un délai indicatif de 30 jours ouvrés suivant la prestation.

Les produits (livre photo, tirages, toiles...) sont livrés dans un délai de 30 à 60 jours ouvrés après réception de la sélection des photos par le client.

Ces délais sont indicatifs et pouvant varier selon la saison et la charge de travail.

CARTES CADEAUX

Les cartes cadeaux ont une durée de validité dont la limite est indiquée sur la carte. La réservation de la séance par le bénéficiaire devra s'effectuer avant cette date limite. Les cartes cadeaux ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni modifiables.

ARTICLE 6 - ARCHIVAGE DES FICHIERS

Les fichiers numériques sont archivés pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison de la galerie.

Au-delà, LC Photosun n'est plus tenu de conserver ou restituer les fichiers.

Le client est responsable de la sauvegarde des fichiers livrés.

ARTICLE 7 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du contrat sont utilisées uniquement pour la gestion administrative et la réalisation de la prestation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur ses données, qu'il peut exercer par simple demande écrite.

Aucune donnée n'est transmise à des tiers sans accord.

ARTICLE 8 - INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

Les informations pratiques relatives au déroulement de la prestation (lieux, horaires ...) sont complétées par le client sur le document joint au contrat.

Il est convenu entre parties que le contrat est établi en deux exemplaires originaux, le photographe et le client reconnaissant avoir reçu chacun l'exemplaire qui leur revenait.

La signature par le client avec mention "Lu et Approuvé", accompagnée du paiement des arrhes, vaut réservation effective pour les dates convenues mentionnées dans le contrat.

Toute modification demandée après la signature du contrat fera l'objet d'un avenant précisant les changements apportés.

Le photographe se réserve le droit d'ajuster les tarifs en cas de prestations supplémentaires demandées et/ou de changement de périmètre.

Aucun changement ne sera effectué sans accord écrit des deux parties.